



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REGIE DES VOIES AERIENNES S.A



Cellule de Gestion de Projets et Marchés Publics (CGPMP)

PROJET PRIORITAIRE DE SECURITE AERIENNE – PHASE 2 (PPSA II)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS (SERVICES DE CONSULTANTS)

AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET AU TITRE DES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026

AMI N°06/RVA/DG/BAD/CGPMP/ 0793/2025.

Accord de Don FAD N° : 2100155038366/Accord de Don FAT N° : 5900155014401 / N° d'identification du Projet : P-CD-DAO-003

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu du Fonds africain de développement (FAD) et du Fonds d'appui à la transition (FAT) un don en diverses monnaies pour contribuer au financement du Projet Prioritaire de Sécurité Aérienne – Phase 2 (PPSA 2), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat des services de consultant relatif à l'audit des états financiers du Projet au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation d'un audit qui sera conforme aux normes internationales d'audit et qui donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires en la circonstance. Il s'agit de vérifier la conformité aux accords de don et aux règles et procédures de la Banque en ce qui concerne notamment : (i) la gestion des ressources de la Banque et celles des autres sources externes éventuelles, (ii) le processus de passation et de gestion des marchés des biens, travaux et services, (iii) la préparation des états financiers et la gestion des comptes spéciaux, (iv) l'exécution des dépenses et des transactions financières, (v) la sauvegarde des biens du projet, etc.

L'audit portera sur trois exercices séparément à savoir les exercices **2024, 2025 et 2026** avec un délai d'exécution de quarante-cinq (45) jours par exercice.

3. La **Régie des Voies Aériennes (RVA SA)**, invite les firmes d'audit éligibles et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). L'auditeur doit être une firme enregistrée et inscrite, au titre de l'année 2025, au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan national ou régional, et justifiant d'une expérience confirmée en audit des comptes de projets/programmes de développement financés par les Banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Banque islamique de développement) au cours des cinq dernières années. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », (Edition d'Octobre 2015) qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des critères suivants : (i) l'inscription du cabinet au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan national ou régional ; (ii) l'expérience similaire du cabinet en matière d'audit comptable et financier de projets/programmes de développement financés par les Banques multilatérales de développement (BMD) ; (iii) l'expérience similaire en matière d'audit comptable et financier de projets d'infrastructures en Afrique subsaharienne financés par les Banques multilatérales de développement. **Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.**

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures locales (TU+1) et jours d'ouverture des bureaux : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 15h30.

6. Les expressions d'intérêts rédigées en langue française doivent être déposées ou envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 16 avril 2025 à 10h30mn** (heure locale) et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'audit comptable et financier du Projet Prioritaire de Sécurité Aérienne – Phase 2 (PPSA 2) au titre des exercices 2024, 2025 et 2026** ».

Monsieur le Directeur Général de la Régie des Voies Aériennes (RVA) S.A, Direction Générale,
Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics (CGPMP)
Av. Aérodrome n° 548, Quartier N'dolo, Commune de Barumbu / B.P. 6574, Kinshasa 31-RDC
Téléphone : (+243) 999 413 967 - E-mail : cgpmp_rva@yahoo.fr

Kinshasa, le 28/03/2025

Le Directeur Général

- NGOMA MBAKI Léonard -

